

LE PRECURSEUR,

Journal constitutionnel de Lyon et du Midi.

PRIX :

16 francs pour 3 mois;
32 francs pour 6 mois;
64 francs pour l'année.
Hors du département du Rhône,
1 franc de plus par trimestre.

AVIS.

MM. les Actionnaires du Précurseur sont prévenus qu'une Assemblée générale extraordinaire aura lieu le samedi 24 novembre courant, à sept heures du soir.

LYON, 17 novembre.

Le juste-milieu s'étonne que sa grande expédition de Belgique ne produise pas plus d'impression sur l'opinion publique.

Il n'y a rien là de surprenant : les masses ont en France un tact très-sûr pour apprécier l'importance des faits de chaque jour et elles ne voient rien dans l'expédition commencée contre la Hollande qui touche de près ou de loin aux intérêts nationaux, rien qui puisse donner au pays du bien-être ou de l'honneur. Elles n'ont donc aucune raison pour s'émouvoir au curieux spectacle du juste-milieu montant son cheval de bataille.

Qu'on nous explique, en effet, en quoi nous sommes intéressés à la guerre qu'entreprend le juste-milieu ?

Nous voyons bien que l'amour-propre des diplomates de la conférence est engagé à faire exécuter le dernier de leurs interminables protocoles : mais l'honneur de la France est-il la vanité de M. de Talleyrand ?

Nous voyons bien que la possession d'Anvers importe à la sécurité et à la prospérité de Léopold : mais Léopold, qui a l'honneur d'être l'époux de la princesse Louise, n'est point le gendre de la France et ces intérêts de famille, ces bons offices de parens, ces petites affaires de ménage ne sont ni nos intérêts ni nos affaires. Le sang de nos soldats ne doit point faire les frais de ces relations d'auguste cousinage, et le temps n'est plus où les peuples payaient en hommes et en argent la dot des filles de rois.

Nous voyons bien que la guerre belge fournit un sujet de déclamations boursoufflées aux journaux ministériels, et fournira aux doctrinaires le texte de magnifiques fanfaronnades de tribune. Mais nous ne pensons pas que la France tienne beaucoup à préparer pour les doctrinaires un canevas de phrases propres à provoquer les houras des centres.

Nous voyons bien que la guerre, une petite guerre sans danger pour la quasi-légitimité et qui ne compromet que la vie de quelques soldats et le trésor public, semble aux doctrinaires un bon moyen pour garder le pouvoir : mais nous nous permettons de rire d'avance de ces lauriers cueillis par le ministère et par procuration sous les murs d'Anvers et rapportés triomphalement à la tribune des chambres.

Le seul point de vue sous lequel nous considérons cette guerre comme importante, c'est celui de notre sang, du sang français, de notre argent, de l'argent du peuple inutilement dépensé au service d'un prince étranger, sans profit et sans honneur pour notre patrie.

Quand la Pologne écrasée sous le nombre nous demandait quelques régimens et notre drapeau, quand la cause de la liberté pouvait être sauvée, à jamais sauvée, en Italie, en Espagne, en Belgique même, et nous dirons plus, en France, par une seule démonstration énergique, le parti des banquiers-doctrinaires, par la bouche de M. Périer, déclarait avec emphase que le sang français n'appartenait qu'à la France; qu'il ne devait être versé que pour la France; que nulle autre cause, tant sacrée fût-elle, ne pouvait exiger le sacrifice d'un seul de nos soldats. — Aujourd'hui, est-ce pour la France que nous allons combattre ou pour le mari de la princesse Louise ?

Beaucoup de gens conservent encore des doutes sur les suites de cette guerre. Ils pensent qu'une circonstance fortuite pourrait entraîner l'intervention de la Prusse, et par conséquent la guerre générale.

Nous croyons ces incertitudes très-mal fondées. Les guerres aujourd'hui ne se font plus par hasard, et parce qu'un colonel français aurait, par mégarde, entamé le territoire prussien, parce qu'un soldat prussien aurait tiré sur une sentinelle belge, ce ne serait point là une cause de guerre au temps où nous vivons si la Prusse n'est pas déjà résolue à nous attaquer, et si l'Autriche et la Russie ne sont pas d'accord avec elle pour engager maintenant le conflit attendu depuis deux ans.

Or, nous sommes convaincus que la sainte-alliance songe moins que jamais à inquiéter Louis-Philippe, dont le gouvernement marche pour elle, d'une manière très-satisfaisante. Ce n'est pas au moment où le pouvoir vient d'être mis aux mains de ceux qui, en 1815, baisaient la botte d'Alexandre, qui faisaient à Gand de magnifiques éloges de Blücher, qui aujourd'hui même se confondent en respects devant les titres légitimes de la duchesse de Berry ; ce n'est pas au mo-

ment où la révolution de juillet est plus que jamais refoulée en arrière, que les rois peuvent songer à arrêter le développement du système monarchique du 7 août. Ils ne peuvent rien souhaiter de mieux pour eux que ce qui se fait aujourd'hui chez nous, et ils n'ont aucune raison pour gêner les doctrinaires dans leur marche rétrograde. Les rois étrangers ne haïssaient Louis-Philippe que comme l'écu de la démocratie victorieuse ; mais si, à leurs yeux, il cesse d'être le roi de la révolution, comme on a travaillé à le leur démontrer depuis deux ans, ils n'ont plus aucun motif pour le haïr. Ils détestent les idées démocratiques plus que la royauté quasi-légitime, et à cet égard ils n'ont, avec le juste-milieu, qu'un même sentiment et qu'un même intérêt.

Il faudrait être fou et se résigner à avoir une révolution toutes les semaines, si on voulait pousser la France vers l'absolutisme plus violemment que le juste-milieu n'y marche.

Encore une fois, les étrangers doivent être contents du juste-milieu ; ils ne peuvent songer à lui faire la guerre.

Nous admettons bien qu'ils voient avec mauvaise humeur l'agression dirigée contre leur allié Guillaume par l'Angleterre, pour des intérêts commerciaux, par la France pour des intérêts de dynastie ; mais de cette bouderie à une rupture dangereuse pour la stabilité de leurs trônes, il y a bien loin, selon nous, et si la sainte-alliance a une rancune à satisfaire contre la France, si l'Autriche et la Prusse ont des convoitises de territoire à contenter, nous pensons qu'elles attendront que le juste-milieu ait encore plus avancé l'œuvre de démoralisation nationale qu'il continue depuis trente mois.

Ans. P.

ADMINISTRATION LOCALE.

THÉÂTRES.

Le *Journal du Commerce* consacre un dernier article à la question des théâtres.

Il revient sur la discussion de chiffres : c'est nous forcer à répondre malgré la longueur de cette polémique spéciale, car les chiffres sont des raisons auxquelles il faut répliquer, sous peine d'être convaincu d'erreur.

Le *Journal du Commerce* nous avait offert de prouver que l'administration théâtrale fait vivre 350 familles et 1,400 individus ; nous avons dit sur de simples présomptions de vraisemblance que ce chiffre nous paraissait exagéré ; nous attendions la démonstration promise : on ne la donne pas ; aujourd'hui, d'après des informations plus précises, nous osons avancer que le théâtre n'entretient pas la moitié du nombre cité par notre adversaire. — Si le *Journal du Commerce* est sûr des documens sur lesquels il a écrit, il ne peut manquer maintenant de les produire.

Il y a bien d'autres inexactitudes dans les chiffres de notre adversaire et que, dans l'état actuel de la question, nous n'avons pas jugé nécessaire de relever.

Par exemple l'effroyable quantité de viande qu'il fait dévorer par le personnel dramatique, donne, selon lui, 20 centimes de droit par kilogramme. Il n'a pas remarqué sans doute que la viande dépécée avant l'entrée paie seule le droit et qu'il en entre infiniment peu sous cette forme, dont la contrebande seule profite et non l'octroi. Cela est évident, puisque les animaux destinés à l'abattoir ne paient que :

Par bœuf du poids moyen de 400 kilogramme, 21 f. 50 c.
Le poids net est évalué à 300 kilogrammes, ce qui porte le droit d'octroi, par kilogramme, à 07 c.

L'inexactitude du *Journal du Commerce* sur les 700 kilogrammes de viande qu'il fait manger au personnel des théâtres est donc de deux tiers environ.

Une autre erreur considérable a été commise par lui dans le produit des 1,400 litres de vin qu'il veut à toute force faire boire à ses 1,400 gloutons, enfans, femmes et hommes. Il note les 11 fr. 60 cent. de droits perçus à l'entrée sur chaque hectolitre comme prélevés au profit de la ville. L'octroi de Lyon ne prélève sur cette somme que 5 fr. 50 cent., le reste entre dans les caisses des contributions indirectes. — C'est donc encore une erreur de moitié sur ce point capital.

Nous relèverions bien d'autres inexactitudes, par exemple, celle qui touche les droits perçus à l'entrée sur l'alcool ; ou la contribution de 30,000 fr. payée aux administrations de bienfaisance que notre adversaire fait peser exclusivement sur les deux théâtres, tandis qu'elle est payée concurremment par tous les spectacles, cabinets de physique, de curiosités, de batelage, etc.

Mais outre les preuves générales que nous avons données dans notre dernier article de l'inexactitude des bases adoptées par notre confrère pour assécher ses calculs, on peut s'en convaincre par d'autres raisonnemens.

En voici un qui nous est fourni par le spirituel pseudonyme *Pierre*, dont le *Journal du Commerce* a, si notre mémoire est fidèle, souvent enregistré avec éloges les opinions dans ses colonnes.

Le Grand-Théâtre paie annuellement 30,000 fr. à la caisse des indigens ; le produit de ses recettes est donc de trois cent mille francs (car je ne suppose pas que l'on vole les pauvres). Si je partage ces trois cent mille francs entre les 350 artistes, ils n'auront chacun que 857 f. et quelques cent. d'appointemens ; ou, si c'est entre les 1,400 consommateurs, c'est pour chacun 214 fr. 25 c. de revenus, sur lesquels l'octroi ayant prélevé 93 fr. (131,000 fr. pour ces 1,400 personnes, suivant les chiffres du *Journal du Commerce*), il ne restera que 121 fr. 25 c. ou à-peu-près 33 centimes par jour pour payer habillement, logement, chauffage, et le litre de vin, la livre de viande, l'eau-de-vie, la bière, etc., etc., que le journaliste fait consommer par chaque individu. C'est avec 33 centimes que devra être couverte toute cette dépense de bouche, outre les frais ordinaires de ménage, les contributions générales, etc.

Cet exemple clot ce nous semble toute discussion sur les chiffres du *Journal du Commerce*.

Notre confrère termine sa réponse par une imputation à laquelle nous ne nous serions point attendus d'après la bienveillante aménité qui avait inspiré ses premiers articles.

Sur la question posée par le *Papillon*, qu'en admettant que les théâtres fussent subventionnés par ceux qui n'en profitent pas, si, en faisant cesser cet abus (dont l'existence est une erreur matérielle, ainsi que nous en avons formellement justifié), il ne faudrait pas fermer de même les bibliothèques publiques, les musées, les chaires des hautes sciences, et tant d'autres établissemens entretenus aussi aux frais du peuple qui n'en profite pas non plus, M. Ans. P., dans un beau mouvement qui semble un peu entaché d'obscurantisme, soutient que tous ces établissemens ne devraient être soutenus que par les bourgeois auxquels ils sont profitables, et nullement par les ouvriers auxquels ils sont inutiles.

Il y aurait beaucoup à dire au sujet d'une telle solution, qui nous étonne de la part d'un homme aussi éclairé que M. Ans. P. ; qui, si elle était adoptée, nous ramènerait avant dix ans à l'ignorance des siècles de barbarie, et qui n'a pu venir à l'idée que des hommes farouches par lesquels la France était gouvernée en 1793. Mais cela nous conduirait trop loin, et il suffit de faire sentir à M. Ans. P. les déplorable conséquences de son système, pour qu'il l'abandonne aussitôt comme indigne de son savoir et de son patriotisme.

Nous terminerons donc par une seule observation. Il s'agit d'un fait dont M. Ans. P. n'a pas eu comme nous le malheur d'être témoin. C'est à cette funeste époque de 93 que nous voulons le reporter par nos souvenirs. Alors aussi, les théâtres, les bibliothèques, les établissemens publics étaient fermés à Lyon, non parce que l'on ne trouvait pas juste de donner au directeur une subvention payée par le peuple, mais parce que la tragédie se jouait, horrible et sanglante, sur toutes les places publiques.

Que gagnaient les ouvriers à la clôture des théâtres et des autres lieux publics d'instruction ? Tous sans travail et sans pain, on leur en procurait en les occupant à la démolition des façades de Bellecour, des maisons de Bourgneuf et des remparts de la Croix-Rousse.

Il n'est pas possible que le *Journal du Commerce* ait pu voir dans notre article les idées de vandalisme qu'il nous suppose, et nous sommes réellement confondus d'étonnement en lisant cette interprétation de nos vues sur une administration populaire. — Nous espérons bien que ceux qui lisent le *Précurseur* n'ont pas commis un si singulier mal-entendu : mais comme les lecteurs du *Journal du Commerce* pourraient s'y tromper, nous sommes convaincus que les rédacteurs de cette feuille regarderont comme un devoir de délicatesse de publier littéralement notre réponse au passage que nous venons de transcrire. — Nous serions très-malheureux si une seule personne pouvait nous croire capable de prêcher les doctrines qu'on nous prête.

Nous n'avons point demandé qu'on fermât les bibliothèques publiques, les musées, etc. ; mais nous avons dit que comme ce sont les bourgeois qui profitent surtout de ces établissemens, il est juste qu'ils contribuent à leur entretien dans une proportion plus forte. Nous avons ensuite généralisé la question, et, comme les bourgeois usent de tous les avantages sociaux et des établissemens de luxe beaucoup plus que les classes laborieuses, nous avons déclaré qu'à nos yeux l'impôt progressif était le seul remède à toutes les iniquités partielles analogues à celles que nous venions de remarquer pour les théâtres et les musées.

Enfin, nous avons ajouté que les bibliothèques publiques qui aujourd'hui ne servent qu'à un nombre de bourgeois infiniment petit, par les vices essentiels de leur administration, pourraient être appropriées aux besoins de tout le monde, et particulièrement au désir d'instruction qui se manifeste parmi la jeunesse ouvrière. Nous avons cité l'exemple d'une ville où il existe une bibliothèque populaire, et nous avons émis le vœu que cet exemple fût imité à Lyon.

En résumé, les bourgeois ont des bibliothèques payées par le peuple aussi bien que par eux : ils ne s'en servent pas. — Le peuple voudrait avoir des livres, et les bourgeois ne lui en donnent point. — Ce n'est certainement pas là du vandalisme : c'est au contraire une opinion favorable à la diffusion des lumières et de la véritable civilisation.

Ans. P.

Nous avons déjà entretenu nos lecteurs de l'arrivée dans notre ville de M. Louis Dleuler, de Schaffhouse (Suisse), paysagiste des plus distingués. Cet artiste nous quitte, au grand regret des admirateurs de la pittoresque contrée qui le vit naître, et dont son habile pinceau a su reproduire à nos yeux une foule de charmantes scènes.

Les amateurs de la gouache et de l'aquarelle ne sauraient donc trop se hâter d'aller chez l'artiste faire leur choix ou leurs commandes de ces jolis sites des bords du Rhin ou des montagnes de la Suisse qu'on ne se lasse pas d'admirer.

On le trouve chez lui, *hôtel de Provence*, place de la Charité, de midi et demi à trois heures.

PROSPECTUS.

SOCIÉTÉ SYMPHONIQUE.

Depuis long-temps diverses entreprises musicales ont été tentées à Lyon; mais aucune n'a présenté encore de résultats sérieux et positifs, parce qu'aucune n'a été conçue d'une manière assez complète, ni dans un but assez déterminé.

La société symphonique croit réunir toutes les conditions d'utilité et de succès compatibles avec les ressources locales.

Son but est de devenir une institution d'études instrumentales qui coordonne régulièrement toutes les forces musicales, qui présente aux jeunes musiciens le moyen de s'habituer à l'exécution d'ensemble, qui propage le goût de la musique, qui forme enfin parmi les amateurs les éléments d'un bon et vaste orchestre.

L'exécution instrumentale sera dirigée par MM. Bauman, Bley, Donjon et Georges Hainl. La gestion et l'administration sont confiées à un comité composé des artistes désignés ci-dessus, et de cinq amateurs qui ont bien voulu s'adjoindre à eux à cet effet.

Toutes les questions relatives au bon ordre, à la prospérité et à l'existence de la société, seront soumises à ce comité et décidées par lui. Il statuera également sur le classement et l'admission aux pupitres de tous les souscripteurs.

L'exécution symphonique durera tout l'hiver et donnera lieu à douze séances.

Le jour des séances est fixé au dimanche matin, de midi à deux heures. Personne d'étranger à la société n'y sera admis.

Pour une saison, le montant à verser par chaque sociétaire, sera de vingt-cinq francs, le tiers payable en souscrivant, le surplus à la fin de la saison.

Il sera créé, à chaque pupitre, des places de surnuméraires.

Il sera dressé un règlement de police intérieur auquel tout souscripteur sera tenu de se soumettre.

Le *National* fait les réflexions suivantes à l'occasion de l'article publié par le *Journal des Débats* sur l'occupation de Venloo par la Prusse, article que nous avons transcrit hier:

Nous savions bien que toutes les forfanteries doctrinaires dont on nous fatigue depuis quinze jours cachaient l'infamie que nous révèle ici le *Journal des Débats*, en jetant la nouvelle de l'occupation de Venloo par les Prussiens comme chose convenue et trop naturelle pour pouvoir être l'objet d'une discussion.

Lorsque, les premiers, nous avons dit qu'il était impossible que la Prusse consentit à l'entrée de nos troupes en Belgique, à moins qu'on ne lui livrât Venloo pour le compte du roi de Hollande, les feuilles du ministère de la police ont crié à la calomnie.

Ainsi, il ne s'agit plus seulement d'une attaque combinée entre la France et l'Angleterre contre la citadelle d'Anvers, mais d'une occupation du territoire belge par la Prusse et la France à la fois. L'importance de cette position de Venloo sur la Meuse est telle, qu'à moins de compromettre la sûreté du corps d'armée qui ferait le siège d'Anvers, on ne peut plus se dispenser de former une armée d'observation d'au moins cent mille hommes sur notre frontière d'entre Rhin et Meuse. La présence seule d'une force aussi considérable peut tenir en respect les corps d'armée prussiens dirigés déjà depuis long-temps sur Maëstricht et Venloo. Or, il est question, en effet, de la formation d'une nouvelle armée de Rhin et Moselle; mais le ministère doctrinaire a été obligé, pour persuader à la France qu'il ne craint pas la guerre générale, de retarder beaucoup, de différer trop peut-être cette mesure. C'est ainsi que l'intérêt le plus pressant de la France est indigne sacrifié aux combinaisons d'un parti exclusivement occupé de se donner la majorité dans les chambres, à quelque prix que ce soit.

Et les doctrinaires oseront encore tirer vanité de leur expédition de Belgique, quand ils y ont laissé attacher des conditions si ignominieuses! A quel titre la Prusse peut-elle se présenter pour occuper Venloo? Ne s'est-elle pas retirée de la conférence? ne s'est-elle pas refusée à faire exécuter le traité, après l'avoir signé? La France seule se chargeant de vaincre l'obstination du roi de Hollande, avait droit d'occuper Venloo. Cette place devait rester entre ses mains pour être échangée contre la citadelle d'Anvers, rendu ou emporté de vive force, et aussitôt qu'on aurait acquis la certitude que la Hollande renonçait à des hostilités ultérieures. Engager une guerre dont on ne peut prévoir l'issue, s'aventurer sur Anvers avec un immense matériel de guerre, et livrer à la Prusse un passage au moyen duquel elle peut donner la main à l'armée hollandaise et tenter une restauration orangiste en Belgique sur les derrières de l'armée assiégeante, c'est une conduite qui révoltera tous ceux qui ont appris dans l'histoire de nos quarante dernières années à quel prix se conserve ou se perd la dignité d'une nation telle que la France!

— On lit dans le *Journal de l'Ain*:

Bien souvent on a parlé de prisonniers français revenant de Sibérie et se présentant tout-à-coup au grand étonnement de leurs familles qui les croyaient morts, et dont toutes les recherches avaient été infructueuses. Hier est arrivé à Bourg un de ces prisonniers, dont les récits sont toujours reçus avec défiance. Celui-ci, ancien trompette de cavalerie, se rend à Lyon, son pays natal. Questionné par diverses personnes sur le sort de ses camarades, il a annoncé que depuis la chute de la Pologne, un grand nombre de Français venaient d'obtenir la permission de revenir dans leur patrie,

et qu'ils avaient été remplacés, dans ces contrées lointaines, par les Polonais qu'y avait envoyés l'autocrate. Il fixait à peu près à 4,000 le nombre de ses compatriotes maintenant en route pour la France. Quarante au moins, a-t-il dit, peuvent appartenir au département de l'Ain. Nous donnons ce récit tel qu'il circule. Le ton de bonne foi qu'y mettait ce militaire a contribué à lui donner créance, tant on aime à se bercer de l'espoir de revoir un jour ces tristes et trop malheureux débris de nos armées.

REVUE DES JOURNAUX.

Conformément à la convention conclue le 22 octobre dernier entre la France et l'Angleterre, l'armée du Nord, aux ordres de M. le maréchal comte Gérard, a passé la frontière aujourd'hui 15 novembre, se dirigeant sur la citadelle d'Anvers, pour en assurer la remise à S. M. le roi des Belges.

(*Moniteur.*)

— M. le vice-amiral Roussin, pair de France, est nommé ambassadeur du roi à Constantinople.

(*Idem.*)

— Le *Moniteur* dit;

« On écrit de Valenciennes, à la date du 12 novembre, que le refus du roi de Hollande a excité dans l'armée le plus vif enthousiasme. »

Le journal officiel pousse ainsi à la guerre et fait voir qu'il eût été mécontent que le problème se fût résolu par les protocoles.

(*Message.*)

— Une personne qui assistait hier à la séance d'ouverture du parlement belge nous assure que le texte du discours prononcé par le roi Léopold n'est pas complètement tel qu'il avait été arrêté en conseil, et qu'une phrase capitale en aurait été changée au moment de l'entrée en séance. La phrase retranchée était, croit-on, une demande d'autorisation parlementaire de l'entrée des Français sur le territoire belge.

— On lit dans le *Courrier anglais* du 12 novembre:

« Nous apprenons que samedi le roi de Hollande a fait offrir à lord Palmerston et au prince Talleyrand d'accepter le projet d'arrangement proposé récemment par la Prusse, comme base de concessions ultérieures de la part du gouvernement hollandais. Cette offre, bien qu'elle eût pour but avoué de résoudre la question d'une manière prompte et satisfaisante, ne définissait pas suffisamment l'étendue de ces concessions, et ne fixait pas le jour où les nouvelles négociations devaient être terminées; en conséquence, lord Palmerston et le prince Talleyrand l'ont rejetée, et nous pensons que jusqu'à ce moment il n'est rien arrivé qui puisse changer la résolution de faire entrer le 15 l'armée française en Belgique. »

« Nous pouvons ajouter que le bruit qui a couru que la Prusse avait entrepris de terminer les différends entre la Hollande et la Belgique pour le 18 du mois prochain, n'a nul fondement. »

« Hier, à la suite de la séance d'ouverture du congrès belge, plusieurs députés voulaient proposer de se déclarer en permanence, et de protester fortement contre l'entrée des Français. On assurait qu'un des ministres de Léopold n'était pas étranger à ce petit complot catholique. »

« Une personne respectable, qui a quitté le quartier-général de l'armée française vendredi soir, et qui a eu l'occasion de parler plusieurs fois au maréchal Gérard, nous rapporte que le chef de l'armée française s'exprime ouvertement sur la probabilité d'un conflit avec la Prusse, à l'occasion de l'entrée de son armée en Belgique. Il paraît que le maréchal a des instructions même pour le cas de conflit avec les Prussiens, et qu'un plan de campagne est arrêté dans ce sens pour être exécuté s'il en est besoin. »

Ce dernier paragraphe donne la clé des dispositions prises sur les divers points de la frontière qui nous est commune avec la Prusse, et de la rapidité avec laquelle les régiments sont dirigés sur les divers points. On dit que les trois corps d'observation se forment simultanément: l'un sur la Meuse, l'autre sur la Moselle, et le troisième sur le Rhin, le général Pelet, qui paraît bien décidément chargé de commander le corps de la Meuse, aura pour chef d'état-major le colonel Moline.

(*Commerce.*)

— Un journal que nous avons lieu de croire bien informé, annonce ce matin, comme une chose positive, que la Prusse occupera Venloo. Cette mesure, conséquence nécessaire de l'occupation de l'armée française, serait une garantie de plus de l'harmonie des puissances. En effet, le roi des Belges abandonnant, aux termes du traité, les places qu'il tenait sur le territoire hollandais, il faut bien cependant qu'elles soient occupées; et comme il y aurait absurdité à les remettre au roi Guillaume, qui refuse d'adhérer à la convention du 22 octobre, il serait tout naturel de les confier aux mains d'un souverain signataire du traité du 5 novembre, dont les sentiments d'honneur et de générosité ont eu plus d'une fois occasion de se faire apprécier.

(*Nouvelliste.*)

Cologne, 5 novembre.

— Un grand mouvement a lieu dans l'armée prussienne. A Cologne, à Dusseldorf, à Wezel, plus de 80,000 hommes avaient traversé le Rhin. Le pont vis-à-vis de Wezel n'a pas été ouvert pendant deux jours, et la navigation a été entravée. Dans les principaux cercles de Cologne on disait que le gouvernement prussien cherchait à opérer un arrangement amiable entre les Pays-Bas et la Belgique, que la concentration d'une armée prussienne ne devait pas faire croire que l'intention de la Prusse fût de prendre un parti, mais d'adopter des mesures qui la mettent à même de surveiller les événements.

(*Tribune.*)

— *Journal d'Anvers*, du 11 novembre. Hier, le vent était sud sud-est, beau temps. Avant-hier, un pêcheur de cette ville est entré dans l'Escaut à midi; ce bateau est arrivé

devant notre ville à deux heures: le patron déclare que pendant trois jours qu'il a été en mer, il a fait un temps affreux sur la côte de la partie d'est au nord, et qu'il n'a vu aucun navire de guerre.

Les forces hollandaises dans la forteresse sont de 6,000 h. Le prince d'Orange est reparti hier à onze heures du matin. Il avait, à huit heures et demie du matin passé la revue des troupes que renferme la citadelle. De nouveau il y est attendu pour le 15 novembre. Les voitures et les équipages circulent déjà dans la ville. L'émigration continue. On évacue ce matin la maison des fous, qui se trouve tout-à-fait sous le feu de la citadelle. Les orphelins partent également.

Le spectacle est tout-à-fait désert; hier il n'y avait pas une seule dame aux loges.

Anvers, réellement se trouve dans une situation affligeante.

Avant-hier, nous avons vu sortir de nos bassins le superbe navire de commerce belge, le *Raymond*; aujourd'hui on nous assure qu'il navigue déjà sous le pavillon hollandais.

RÉGENCE DE LA VILLE D'ANVERS.

Avis.

Les bourgmestres et échevins, conformément au contenu d'une lettre de M. le commandant de la place, en date d'hier, invitent leurs concitoyens à éclairer le devant de leurs maisons, en cas d'alerte nocturne, cette mesure ayant été jugée nécessaire autant dans l'intérêt des habitants que dans celui de la défense de la place.

En l'hôtel de la Régence, le 11 novembre 1852.

Le bourgmestre, GÉRARD LECRELLE.

Par ordonnance; Le secrétaire, WELLENS.

Les 2^e et 5^e ban de la garde civique de notre ville sont convoqués pour aujourd'hui, à deux heures, au local de la Bourse. Il est question de faire faire le service de la place par la bourgeoisie armée, en l'absence de nos troupes qui vont, dit-on, se retirer dans le camp retranché.

Hier, les sons de la musique militaire se sont fait entendre dans la citadelle dès quatre heures du matin.

On assure que ces jours derniers le général Chassé a fait réunir toute la garnison de la citadelle et lui a signifié la ferme résolution où il était de défendre la forteresse dont le commandement lui était confié jusqu'à la dernière extrémité, et même, s'il le fallait, de s'envelopper sous ses ruines; mais que ceux qui ne se sentaient pas décidés à partager les dangers de leur général pouvaient se retirer. On dit qu'un petit nombre de soldats ont profité de la permission de leur commandant, mais que la masse a témoigné par des cris d'enthousiasme combien elle approuvait le langage et la résolution du vieux général.

(*Idem.*)

— On écrit de Tournay, 10 novembre:

Nous apprenons à l'instant que l'administration a reçu l'avis officiel du passage de 9 à 10,000 hommes de l'armée française du Nord par notre ville. Une publication à ce sujet doit être faite aujourd'hui. On prépare les billets de logement à l'hôtel-de-ville. L'arrivée des troupes, d'après ce qu'on nous assure, commencerait lundi 12, et pourrait durer jusqu'au 15 novembre. En quittant Tournay, les bataillons prendraient deux directions, une partie sur Bruxelles, d'autres sur les Flandres.

(*Belge.*)

— On lit dans le *Courrier Français*:

« Nous annonçons dernièrement que le ministre de la justice avait écrit à quelques pairs retardataires, pour leur dire que s'ils n'étaient point décidés à produire leurs titres pendant la prochaine session, il ne leur serait point envoyé de lettres closes pour siéger. Nous faisons remarquer à ce sujet que la menace du ministre était parfaitement ridicule, puisque les lettres-closes n'étaient qu'une formalité de cour absolument vide de sens; que les pairs comme les députés siégeaient en vertu de leur droit, droit que les lettres-closes ne peuvent ni conférer, ni suspendre, ni détruire. Cette opinion est aussi celle d'un honorable député, qui vient d'adresser à M. le ministre de l'intérieur la lettre suivante:

M. le ministre,

Le jour de l'ouverture de la session ayant été annoncé pour le 19 novembre, par l'ordonnance du 11 octobre, je viens siéger à la chambre comme député, en vertu de mon propre droit, et non par la permission de votre lettre-close, dont je n'ai nul besoin, et que je vous renvoie.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CORMENIN.

PARIS, 15 novembre 1852.

(Corresp. particulière du PRÉCURSEUR.)

Le *Moniteur* annonce aujourd'hui que l'entrée en Belgique a eu lieu ce matin.

— A la Bourse on a répandu le bruit qu'on avait reçu par une voie tout-à-fait extraordinaire la nouvelle que le roi Guillaume avait transmis au général Chassé, l'ordre de remettre la citadelle d'Anvers aux Anglais. Cette nouvelle assez peu probable et qu'on disait avoir été apportée à Paris par un pigeon, a produit à la Bourse un mouvement de hausse dont on peut induire qu'en cas d'un commencement réel d'hostilités, la nouvelle du 1^{er} coup de canon tiré devra produire une baisse très-sensible.

Il faut remarquer d'ailleurs, que nos troupes doivent se trouver devant Anvers, le 20 au plus tard et il serait difficile que l'Angleterre fût pour cette époque en mesure d'accepter l'offre du roi Guillaume, en supposant que lord Palmerston croie pouvoir passer sur la convention du 28 octobre. Ainsi, il sera bien difficile d'éviter de toute manière un commencement d'attaque; et si une fois nous tenons Anvers, il sera bien difficile à l'Angleterre de venir prendre parti contre nous pour prendre possession de la citadelle.

Je vous transmets d'après des lettres de Valenciennes des détails sur les préparatifs faits pour l'entrée en campagne, et des lettres de Bruxelles qui rendent compte de l'ouverture de la session du parlement belge.

— Le préfet du Cantal s'est suicidé ; on attribue à des chagrins domestiques la raison de cet acte de désespoir.

— Un dîner politique de 200 couverts, a lieu ce soir aux *Endanges de Bourgogne* : plusieurs députés de l'opposition ont été invités ; ce sont les officiers d'un des bataillons de la légion qui ont eu l'idée de cette réunion.

— Le *Moniteur* de demain contiendra l'ordonnance de réorganisation de la Bibliothèque royale.

Trois nouveaux conservateurs sont, dit-on, nommés ; ce sont MM. Letronne, membre de l'Institut, Fauriel, et Charles Magnin.

— On a des nouvelles de la Haye, par voie extraordinaire, jusqu'au 12 novembre. La nouvelle de l'embargo mis en France et en Angleterre sur les bâtiments hollandais, n'avait point jusqu'alors excité de représailles ; mais on croyait que des mesures de rigueur ne se feraient pas long-temps attendre.

Un bâtiment de guerre sans pavillon avait paru en vue des côtes et avait capturé plusieurs bateaux pêcheurs hollandais.

— Les travaux intérieurs de la chambre des députés sont entièrement terminés ; c'est hier seulement que le lustre a été posé.

— Une lettre particulière datée de Bruxelles le 14 novembre, contient la nouvelle suivante :

Dans la nuit de dimanche à lundi, il y a eu une longue conférence au ministère des affaires étrangères entre MM. Goblet, ministre de ce département, Lebeau, ministre de la justice, Nothomb, secrétaire-général des affaires étrangères, et M. Latour-Maubourg : à 7 heures 1/2, ces messieurs étaient réunis. Des questions de la plus haute importance ont été discutées ; il y a eu de part et d'autre beaucoup de vivacité.

Vers 1 heure 1/2 du matin, M. Latour-Maubourg s'était retiré en rompant la négociation, il est rentré chez lui ; mais vers deux heures, il est revenu revêtu de son grand costume. Il a insisté pour la signature des pièces ; ce qui a été fait par M. Goblet. Il s'agissait de deux choses, l'intervention et l'affaire Pescatore.

— On écrit de Rouen, le 14 novembre :

Le travail pour la mobilisation de la garde nationale est terminé. On peut se former une idée de la puissance de la France, lorsque pour le seul département de la Seine-Inférieure, les états récapitulatifs des six classes présentent un total de 37,171 hommes. L'état des inscrits sur le service ordinaire s'élève ordinairement à 82,400 hommes, 52,400 sur les contrôles de réserve. 135,800 citoyens sont portés au registre matricule, sur lesquels 20,000 sont équipés, 58,000 habillés et environ 23,000 armés.

— On lit dans le *Journal de Rouen*, à la date de ce matin, l'article suivant sur le chemin de fer de Paris à Rouen, qui paraît avoir un caractère officiel.

« Toutes les formalités à l'établissement d'un chemin de fer entre Rouen et Pontoise viennent d'être remplies. Le conseil d'arrondissement, le conseil général, la chambre de commerce de Rouen, la commission d'enquête, l'ingénieur en chef ont donné leur avis ; il ne restera au gouvernement qu'à prononcer la mise en adjudication des travaux. Aucune objection ne s'est élevée contre la construction projetée ; quelques craintes avaient été manifestées sur le dommage que pourrait en résulter pour la navigation de la Seine ; elles ont été combattues par le rapprochement des tarifs. Les améliorations obtenues par le changement de système de navigation ont fait descendre les frais de transport à des prix tellement bas, que pour les objets de gros poids la navigation devra toujours être préférée. Les chemins de fer auront l'immense avantage de la rapidité pour le transport des marchandises de peu de volume que le commerce aura intérêt à faire voyager avec une grande promptitude.

— Le tribunal correctionnel de Rouen a rendu, hier, son jugement sur la plainte en diffamation portée par le gérant de la *Gazette de Normandie*, contre le gérant et le rédacteur de l'*Echo*, et conformément au ministère public, a déclaré cette plainte non recevable.

— La cour royale de Rouen (chambre des mises en accusation et chambre correctionnelle réunies) a statué sur la plainte en outrages et diffamation portée par M. Gisquet, préfet de police, contre le gérant de la *Gazette de Normandie*, à raison d'un article de sa correspondance de Paris, et l'a renvoyé devant les assises sous ce double chef de prévention. Le ministère public, dans son réquisitoire, s'en était rapporté à la prudence de la cour sur le second chef.

— On nous écrit de Portnichet (Loire-Inférieure) le 11 :

« Le 10 du courant, à six heures du soir, le chasse-marée l'*Alphonse*, de Vannes, de 75 tonneaux, capitaine Marion, venant de Bordeaux, chargé de vins et d'eau-de-vie pour Rouen, a fait naufrage à une porte de fusil de Portnichet, près l'entrée de la Loire ; un coup de mer lui a emporté un homme. Le navire a été jeté sur les rochers ; aujourd'hui à la basse-mer, on a commencé à débarquer la cargaison qui ne paraît pas avoir extrêmement souffert. Le navire est entièrement perdu, et l'on craint que la marée de ce soir n'éparpille le reste sur les rochers.

(AUTRE CORRESPONDANCE.)

ARMÉE DU NORD.

L'armée du Nord nous quitte aujourd'hui, elle entre en Belgique bien différente de ce qu'elle était au mois d'août 1851, lorsqu'elle y fit sa première apparition. L'enthousiasme qui fait faire de grandes choses et qui est pour le militaire ce que la verve est pour le poète, est la seule chose qu'on retrouve identiquement la même dans les deux entrées. C'est un fait heureux à constater après de si longs retards, et cette constance est le plus bel éloge qu'on puisse faire de l'armée. Sous d'autres rapports, l'armée en 1852 ne ressemble aucunement à l'armée en 1851 ; à la première invasion, si subitement conçue et exécutée, nul ordre, nulle homogénéité ne régnaient dans l'armée ; il nous arrivait en poste, de Paris, des

généraux qui, munis de pouvoirs illimités, prenaient dans les places de la frontière les sous-intendants, les officiers du génie et de l'artillerie et se les adjoignaient, improvisaient des états-majors et marchaient en avant. Qu'arriva-t-il de là ? que peu d'ordre régnait dans les opérations : que des régiments entiers ont été presque égarés pendant une ou deux journées sans que l'état-major-général sût au juste où ils se trouvaient ; que d'autres, pressés par leur ardeur guerrière, doublaient des étapes et dépassaient toutes les prévisions ; les différents services n'étaient pas assurés.

Aujourd'hui il n'en est plus de même ; l'armée, préparée depuis long-temps est organisée sur tous les points ; tout est combiné pour ne pas perdre de temps ; les régiments sont entassés sur la frontière dans leur ordre de bataille et disposés de manière à avancer sur toute la ligne en conservant toujours leurs communications entr'eux. Les étapes sont comptées sur les diverses routes qui conduisent à Anvers ; les différents services y sont assurés, et les billets de logement sont signés par les bourgmestres.

Une partie de l'armée, composée sans doute de l'avant-garde commandée par le duc d'Orléans et de la 1^{re} division, général T. Sébastiani, descendra par Tournay le long de la rive gauche de l'Escaut. La 2^{me} division, général Achard, entre partie par Peruwelz et Leuze, partie par Mons et se porte par la rive droite sur Malines. Les portions de l'armée communiqueront par un pont volant jeté sur l'Escaut à Burgnut, un peu en amont de la tête de Flandres, passage qui sera défendu par deux batteries et par la flotille belge. Le quartier-général des princes français et du maréchal, commandant l'expédition, sera à Waelhen, à 3/4 de lieue de Malines, sur la chaussée d'Anvers et sur la grande Nethe. (*Echo de la Frontière*, par voie extraordinaire.)

Du 14 novembre au soir.

S. A. R. le duc d'Orléans, partie de Paris, dimanche à 5 heures du soir (et non à 5 heures du matin comme l'avaient annoncé les journaux de Paris) n'est arrivée à Valenciennes le lundi 12 qu'à une heure après-midi. La voiture de ce prince a eu besoin en route de quelques réparations, comme au mois d'août 1851, lorsque le duc partit pour l'armée, les roues de sa berline prirent feu sur la route. Mardi, le prince royal a donné à dîner dans son quartier-général à St-Amand, à plusieurs autorités civiles et militaires ; on y remarquait le sous-préfet et le maire de Valenciennes. M. Chabaud-Latour, aide-de-camp du prince ; a été envoyé de Valenciennes à la cour de Léopold pour annoncer l'arrivée de S. A. R. au quartier-général. (*Idem.*)

— Le maréchal Gérard, devançant l'armée est parti de Valenciennes pour la Belgique avec ses aides-de-camp, le mardi 13 à midi ; le général St-Cyr Nogens, donne en son absence les ordres du grand quartier-général. (*Idem.*)

— Il y a cinq journées d'étape de Valenciennes à Anvers ; ce ne sera donc que le 20 au matin que toute l'armée sera sous les murs d'Anvers. L'intention bien positive et bien connue des Français est de ne laisser au général Chassé aucune excuse pour le bombardement d'Anvers ; en conséquence, quelque désavantage qu'il y ait pour les assiégés, on attaquera la citadelle du côté de la campagne. Le sacrifice que fait la France est en faveur de l'humanité. Sera-t-il compris par la Hollande ? Nous en doutons. (*Idem.*)

TRIBUNAUX.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE. (1^{re} section.)

(Présidence de M. Moreau.)

Audience du 14 novembre,

DÉLIT DE PRESSE.

Il existait au mois de mai dernier, un journal de petit format, portant pour titre : *SIMON LE PROLÉTAIRE*, et pour devise : *Les grands ne sont grands que parce que nous sommes à genoux... levons-nous !* Ce journal cessa de paraître, mais son dernier numéro, en date du 13 mai, avait frappé l'attention du ministère public, qui l'avait déféré au jury comme contenant le délit d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement. En conséquence, M. Carpentier, ex-éditeur de feu le *Proletaire*, et M. Rivail, associé de M. Mic, imprimeur, ont été renvoyés devant la cour d'assises pour répondre des articles suivants.

Le premier a pour titre la *Confession*. L'auteur, après avoir confessé qu'il est républicain, et passant sous silence tout ce qu'il appelle ses péchés mignons, continue ainsi :

« 14. — Et voyant la quasi-légitimité assise sur le trône de la restauration, alors moi, aveuglé probablement par ma fièvre républicaine, je me mis à crier que les Parisiens avaient fait une cacade ; que s'il était écrit que les Français devaient éternellement porter le bât de la servitude, ce n'était pas la peine de changer de maître, et qu'enfin Bourbons pour Bourbons, j'aimerais tout autant les aînés que les cadets.

« 15. — Et attendu que la nouvelle monarchie n'était pas plus de mon goût que celle qui venait de couler, j'ai prétendu, follement sans doute, que le peuple avait été trahi par les deux cent dix-neuf ambitieux qui venaient d'introniser la quasi-légitimité, et que la quasi-légitimité elle-même nous faisait la queue.

« 17. — Oui, mes amis, voilà quel a été mon refrain depuis près de deux ans. Vous sentez que j'ai eu tort, le plus grand tort. — Aussi que d'actions de grâce ne dois-je pas rendre au ciel de ce qu'il a bien voulu me donner le temps de reconnaître mes erreurs avant de m'envoyer le choléra ! — Veuillez donc, vous tous qui avez eu le malheur de m'entendre, regarder comme non dit tout ce que j'ai dit, et me pardonner d'avoir été pour vous un sujet de scandale. Amen. »

Le second article dont il est fait lecture, et qui est à notre avis fort pertinentement intitulé : *La Mystification*, a trait à la prise du *Carlo-Alberto*. Il ne nous semble pas assez saillant pour que nous le reproduisions.

Après les questions d'usage adressées par M. le président aux prévenus, M. l'avocat du roi soutient la prévention quant à l'article intitulé la *Confession*.

M^{re} Ménestrier et Moulin présentent la justification, l'un de M. Carpentier et le second de M. Rivail.

Le jury entre en délibération et déclare presque immédiatement les deux accusés non coupables.

2^e SECTION. — PRÉSIDENT DE M. SYLVESTRE FILS.

Troubles de juin.

Neuf accusés comparaissent à cette section sous l'accusation d'attentat. Ce sont les nommés Fusch, domestique, âgé de 30 ans, Lebeau, menuisier, âgé de 40 ans, Ydot, boulanger, âgé de 23 ans. Vilain,

âgé de 43 ans, ancien artilleur de la garde nationale, Depois, charpentier, âgé de 35 ans, Vairon, cocher, âgé de 19 ans et demi, Blondeau, âgé de 28 ans, menuisier en voiture, Bignard, charretier, âgé de 29 ans, et Lecot, bijoutier, âgé de 28 ans.

MM. Bastide et Thomas, marchands de bois et officiers dans l'artillerie de la garde nationale, compris dans l'instruction qui amenait devant la cour d'assises les accusés que nous venons de nommer, se sont soustraits au mandat décerné contre eux, et n'ont pas jugé à propos de se présenter aujourd'hui à l'audience.

Voici les faits généraux, tels qu'ils sont rapportés dans l'acte d'accusation :

La fabrique d'armes de Saint-Quentin, rue Saint-Maur, n° 47, fut assaillie le 5 juin par une bande d'individus qui conduisaient un homme revêtu de l'uniforme de l'artillerie de la garde nationale. La porte de la fabrique, les caisses contenant les armes furent brisées à coups de pavés, de piques et de merlin ; 4,587 fusils furent pillés, dont 226 seulement furent rapportés les jours suivants par les habitants du quartier.

Le sieur Bastide, ancien officier de l'artillerie de la garde nationale, fut signalé comme le chef de cette bande. Pour la former, il s'écriait dans la rue : *Enfants de la patrie ! on tue vos frères, venez chercher des armes*. Non loin de lui, on remarqua un homme revêtu de l'uniforme de sous-officier du 53^e de ligne, qu'on a reconnu depuis dans le nomme Lebeau, ancien sous-officier de ce régiment.

On a reconnu aussi le nommé Ydot pour être le garçon boulanger qui, une pince à la main, avait contribué à enfoncer la porte de la fabrique d'armes. La bande ainsi armée suivit le sieur Bastide dans la maison qu'il habitait avec le sieur Thomas, son associé, rue de Ménil, montant, n° 3. Là eut lieu, de l'ordre des sieurs Bastide et Thomas, une distribution de poudre et de balles par le domestique de ces derniers. Suivant quelques témoins, le sieur Bastide en aurait aussi distribué. Un seul a déclaré que le sieur Thomas qui avait donné une carabine chargée.

Une barricade fut construite au coin de la rue de Ménilmontant et du boulevard, à l'aide du renversement de deux charrettes de planches, et sous la direction des sieurs Bastide et Thomas. Ceux qui la défendaient apprirent que le poste de la Galiote, après avoir été envahi par les insurgés parcourant le boulevard, était au pouvoir de la garde nationale, et que deux des insurgés, saisis au moment où, sur l'exemple de Bastide, ils travaillaient à la destruction des colonnes placées sur le boulevard pour l'apposition des affiches, étaient retenus prisonniers dans ce poste. Ils se portèrent en grand nombre sur ce point, ayant le sieur Bastide à leur tête. L'intervention de quelques citoyens, qui voulurent à tout prix éviter l'effusion du sang, détermina la mise en liberté des deux prisonniers et l'occupation du poste à la fois par la garde nationale et par les rebelles. La troupe et une compagnie de gardes nationaux qui survinrent eurent à essayer, durant toute la nuit du 5 au 6, le feu des gens placés derrière la barricade, dans le chantier du sieur Bastide et dans la maison voisine de ce chantier dont les révoltés s'emparèrent de vive force. Des soldats du 2^e et du 4^e d'infanterie de ligne périrent en cet endroit.

On procéda à l'interrogatoire de accusés et des témoins.

L'audience a été levée à cinq heures et renvoyée à demain pour le réquisitoire du ministère public et les plaidoyers des avocats.

EXTÉRIEUR.

(Corresp. particulière du PRÉCURSEUR.)

ANGLETERRE. — Londres, 12 novembre. — Il y a eu aujourd'hui stagnation complète à la bourse.

Consolidés, 83 7/8 à compte.

— Les dernières propositions de S. M. hollandaise ne sont évidemment qu'un moyen d'allonger le temps, mais on est décidé à en finir. On a déjà bien assez attendu ; les lettres de Bruxelles ne nous laissent plus de doute à cet égard.

— Samedi soir il y a eu au Foreign-Office un grand conseil de tous les ambassadeurs.

— On dit qu'il circule une pétition signée par un grand nombre de maisons de commerce, provoquant une réunion pour s'occuper de la politique que le gouvernement doit suivre à l'égard de la Hollande.

Francfort, 6 novembre. — Les lettres d'Amsterdam reçues aujourd'hui ont confirmé la baisse des fonds. Cependant on ne désespère pas de la paix.

Métalliques, 5 0/0, 85.

4 0/0, 75 5/8 ; actions de la banque, 1,321.

— AUTRICHE. — Vienne, 4 novembre. — Nous avons reçu de Berlin la nouvelle officielle que le roi des Pays-Bas avait accepté et signé les propositions du cabinet russe que M. le comte Donsoff avait été chargé de faire passer de La Haye à Londres. Au nombre des propositions se trouve la renonciation de la Hollande au droit de visiter les vaisseaux qui entrent dans l'Escaut sous pavillon belge.

Les droits à prélever sur les marchandises doivent être calculés sur le tarif de la navigation du Rhin à Mayence. Quant à la dette, cette question sera traitée plus tard. Les limites des deux Etats ne seront fixées qu'après la ratification des propositions ci-dessus mentionnées.

Mét. 5 0/0, 87 ; 4 0/0, 76 ; act. de la b. 1,138.

ESPAGNE. — Madrid, novembre. — La reine a été informée que dans la nuit du 25 octobre dernier des cris séditieux ont été proférés à Saragosse et que les auteurs du mouvement qui eut lieu à cette occasion étaient des st-simoniens dont le chef est un ancien capitaine nommé D. Juan Antonio.

En conséquence elle a ordonné que ces individus qui ont été arrêtés soient immédiatement jugés, le capitaine par un conseil de guerre, les autres par les tribunaux ordinaires.

GRÈCE. — Nauplie, 5 septembre. — Notre ville a failli devenir le théâtre d'une scène des plus sanglantes. Les chefs du parti de Capo-d'Istria avaient gagné des troupes mécontentes de n'être pas payées et les avaient décidées à envahir la salle du congrès et à égorger les représentants. La salle fut effectivement envahie, mais personne ne fut massacré ; seulement les troupes s'emparèrent de huit des principaux députés et déclarèrent qu'on ne les rendrait que lorsqu'on leur aurait donné 450,000 piastres, somme qui leur était due. Grâce aux constitutionnels cette somme leur fut donnée, et les députés mis en liberté. Alors les soldats satisfaits crièrent vengeance contre les conjurés du parti Capo-d'Istria. La plus grande fermentation régna ; du sang allait couler quand l'arrivée du courrier du prince Othon calma l'effervescence.

Du 13. — Consolidés, 83 7/8 en compte.

La dissolution du parlement anglais aura lieu décidément pour le 2 décembre.

— Une pétition de Nottingham revêtue de 4,600 signatures supplie le roi d'Angleterre d'intervenir en faveur des Polonais, auprès de l'empereur de Russie.

— Une réunion des principaux négociants de Londres a eu lieu, pour l'occuper d'un projet d'adresse contre toute démonstration hostile de

l'Angleterre contre la Hollande. Le banquier Baring, l'un des principaux membres tory de la chambre des communes a présidé cette réunion.

(Par voie extraordinaire.)

— Les nouvelles de Porto à la date du 6 étaient d'une nature satisfaisante; mais elles n'annoncent aucun événement décisif.

— La Prusse a accepté la proposition à elle faite par la conférence, d'occuper le Limbourg et le Luxembourg pendant les opérations de l'armée française en Belgique, non pas comme aidant aux mesures coercitives à prendre contre le roi Guillaume, mais comme occupant ces points à titre de garantie et dans l'intérêt de la Hollande.

Il est à remarquer qu'en ce moment une grande partie des points qui seraient remis à la Prusse est en la possession des troupes belges, et que l'occupation de ces points par les troupes prussiennes n'aurait peut-être pas lieu sans difficulté.

BELGIQUE. — Bruxelles, 15 novembre.
SÉANCE D'OUVERTURE.

PROTESTATION AJOURNÉE.

La séance royale s'est passée avec les cérémonies d'usage. Il y avait foule dans la rue, foule dans la salle; représentants et sénateurs étaient confondus dans la salle de la chambre des représentants. Tous les ministres étaient présents; les généraux Goblet et Evain, en uniforme de leur grade; le dernier portait pour la première fois l'habit et les accessoires belges.

Dans la tribune diplomatique on remarquait M. de Latour-Maubourg en grand costume, ses secrétaires, sir Robert Adair, sir George Boyle, secrétaire d'ambassade, et sir George Hamilton, capitaine des gardes anglaises.

M. van Hobroek de Moreghem père, sénateur, a occupé le fauteuil comme doyen d'âge.

Deux députations ont été tirées au sort, la première composée de 12 représentants et 6 sénateurs pour aller au-devant du roi; la seconde de 4 représentants et deux sénateurs pour aller recevoir la reine. Grand nombre de représentants ont vivement discuté avec les ministres et particulièrement M. Goblet, depuis 11 heures 3/4 jusqu'au moment où l'on a annoncé la reine qui est arrivée à une heure 1/4. Elle a été saluée par les plus vifs applaudissements partis de l'enceinte et des tribunes.

nes réservées, mais très-peu se sont fait entendre dans la tribune publique et dans les tribunes supérieures (celles de l'aristocratie).

La reine, accompagnée de ses dames d'honneur, s'est placée dans la tribune supérieure à droite du roi, en face de la tribune diplomatique.

Le roi est arrivé à une heure 25 minutes, accompagné de tous les officiers de sa maison militaire et d'un nombreux état-major parmi lequel on remarquait quelques officiers de la garde civique portant encore la blouse populaire.

Le roi était en grand costume de garde civique mobile; il a été salué par des cris pour ainsi dire unanimes de vive le roi! qui se sont prolongés.

Il a pris place sur le trône, s'est couvert et a lu d'une voix fort émue et avec beaucoup d'hésitation le discours qu'il tenait à la main et que vous connaissez.

Quand il est arrivé à ce passage: « Dans deux jours une armée française viendra, sans troubler la paix de l'Europe, etc. » un léger murmure et même des chutes se sont fait entendre. Il en a été ainsi quand il a dit: « Le pays saura se résigner à des sacrifices nécessaires. » A peine avait-il prononcé la dernière phrase qu'il s'est levé et s'est retiré. On a crié vive le roi! mais moins fort qu'à son entrée. Les sénateurs se sont retirés.

La chambre des représentants, sous la présidence de M. Pirson, a nommé une commission pour la vérification des pouvoirs des nouveaux élus; mais il n'a été nullement question de la protestation contre l'entrée des Français dont on avait parlé.

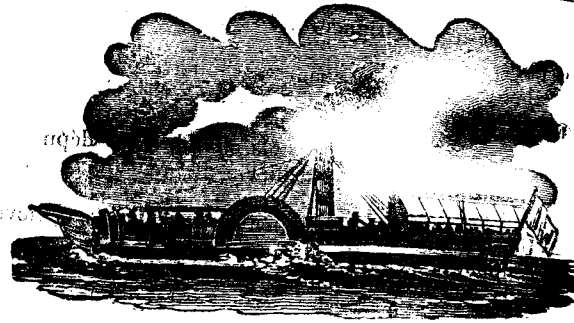
Cependant cette démarche qui a pour instigateurs la majorité catholique conduite par MM. Raikem, de Theux et de Gerlache, appuyée en secret par M. Lebeau, qui veut à tout prix rester au pouvoir, n'est point abandonnée, puisque ce soir il y aura une grande réunion de sénateurs et représentants au café des Mille Colonnes où certains projets seront discutés.

On assure qu'il sera trop tard; puisqu'un courrier venu de Londres aujourd'hui à midi a dit ou apporté le consentement définitif du ministère anglais à une intervention immédiate, et que, d'un autre côté, on donne comme positive l'entrée de votre armée pour après demain matin.

M. Jules Baboin, licencié en droit, nommé avoué près la cour royale de Lyon, en remplacement de M. Auguste Bonjour, démissionnaire, de jeudi 15 novembre.

On nous mande de Paris que MM. Pourrat frères éditeurs et M. Leffèvre vont faire paraître par souscription, d'ici à la fin de l'année, une édition nouvelle des *Oeuvres complètes de Buffon*, en 20 volumes in-8°, et 20 livraisons de 10 planches chaque, au prix de 2 fr. par livraison, ou 80 fr. l'ouvrage complet.

On doit applaudir au zèle que mettent ces éditeurs à publier, à des prix modérés, les chefs-d'œuvre de notre littérature; c'est aussi s'occuper à propager l'instruction dans toutes les classes de la société.



(891 4)

LE TÉLÉGRAPHE,

Dont la vitesse est supérieure à celle de tous les Paquebots à vapeur sur la Saône, vient de commencer son Service entre LYON et CHALONS.

MM. les voyageurs trouveront à bord de ce superbe paquebot, muni d'une double machine anglaise à basse pression, un excellent restaurant, et tout ce qui peut contribuer à l'agrément du voyage. S'adresser à la direction des Paquebots du commerce, port Neuville.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(900) Le mardi vingt novembre courant, à dix heures du matin, sur la place St-Michel de cette ville, et par le ministère d'un commissaire-priseur, il sera procédé à la vente aux enchères de divers objets mobiliers saisis, consistant en enclumes, marteaux à main et à frapper devant, pinces, tisons, soufflets de forge, étaux, établis, roues, plateaux, haches, chaises, tables, commode, batterie de cuisine, et différents autres objets mobiliers; le tout au comptant.

ANNONCES DIVERSES.

A VENDRE,

Domaine vignoble appelé le Nicolas, situé sur la commune de Charentay, canton de Belleville, (Rhône), à une demi-lieue de St-Georges-de-Reneins et de la grande route de Paris à Lyon.

Cette propriété consiste en un corps de domaine composé de terres, prés et vignes appelé le Nicolas, et en deux vigneronnages, un cuvier nouvellement construit, dans lequel sont placés deux beaux pressoirs avec écrous en fonte et cinq cuves neuves, une grande cave, cellier pouvant contenir 200 pièces de vin; les bâtiments sont vastes et en bon état; le tout ne formant qu'un seul tenement.

La totalité des fonds se compose de :
153 mesures de terres presque toutes à froment;
57 mesures de pré d'excellente qualité;
Et 211 ouvrées de vignes, dont 56 sont situées à Nétty.

S'adresser, à Lyon, à M^e Victor Coste, notaire, rue Neuve, n° 7, dépositaire du plan, et chargé par le propriétaire de traiter de gré à gré avec les personnes qui se présenteraient;

Et sur les lieux, pour voir la propriété, au sieur Crozet, principal cultivateur. (856 4)

(902) A vendre.—Trois chevaux de race polonaise, un étalon âgé de 6 ans, un cheval de 7 ans et une jument de race arabe, âgée de 5 à 6 ans, appartenant à des officiers polonais.

Ils sont logés à l'hôtel de l'Europe.

Cours De Langue Anglaise.

DIX FRANCS PAR MOIS.

LEÇONS PARTICULIÈRES.

M. CATTANACH, né anglais, docteur ès-lettres de l'Académie de Paris, ayant enseigné sa langue pendant plusieurs années au collège royal de St-Louis, et dans des institutions, soit de jeunes gens, soit de demoiselles à Paris, a l'honneur d'annoncer aux habitants de Lyon qu'il y ouvrira incessamment des cours d'anglais, dont les uns pour les Messieurs, les autres pour les Dames.

S'adresser à M. Cattanach, grande rue St-Catherine, n° 9.

(905) Le sieur L. Battefin, ancien négociant de cette ville, rue de la loge, n° 2, au 4^e, désire trouver une ou deux maisons pour la tenue des livres; il se charge, en outre, de tout ce qui a rapport à la comptabilité commerciale.

(904) Une jeune demoiselle, âgée de 21 ans, désire se placer dans une maison bourgeoise en qualité de femme de chambre. On donnera tous les renseignements désirables. S'adresser au bureau du journal.

(899) AVIS.

La société d'agent d'affaires établie sous les noms

de Perrussel et Comp^e, rue Trois-Marie, n° 12, a l'honneur de prévenir MM. les négociants, banquiers, médecins, et marchands de tous genres, qu'elle se charge de faire la rentrée de toutes sortes de créances par billets, obligations, factures, et autres, et ne demande aucun honoraire avant que les rentrées soient opérées. Toutes les démarches inutiles, les consultations et enregistrements de causes à leur bureau sont gratuits. La réussite qu'ils ont obtenue à faire rentrer de mauvaises créances jusqu'à ce jour, leur est un sûr garant de la confiance que l'on voudra bien leur accorder, étant le seul établissement monté dans ce genre.

Ils se chargent de la vente et de la régie des propriétés, soit à la ville, soit à la campagne; des placements de fonds de tous genres, ventes et achats de toutes sortes d'établissements, toutes affaires contentieuses, litigieuses et judiciaires, ayant réuni à leur établissement un notaire, un avocat, un avoué et un huissier.

(816 6) Un teneur de livres, pouvant disposer de quelques heures dans la journée, désire les employer à tenir les écritures de quelques maisons de commerce. S'adresser rue St-Côme, n° 4, à l'entresol.

Maladies Secrètes

ET CUTANÉES,

SIRÔP DÉPURATO-LAXATIF ET RÉSOLUTIF.

Préparé par PERENIN, pharmacien-chimiste, rue du Palais-Grillet, ou Puits-Pelu, n° 23, à Lyon.

Ce sirop est reconnu par les plus célèbres médecins du royaume pour être le spécifique le plus puissant pour purifier le sang et opérer la guérison très-prompte et complète des maladies cutanées et vénériennes, telles que dartres, gales répercutées, boutons, rougeurs, pustules, écoulements anciens ou récents, fleurs blanches des femmes, etc., etc.; il remédie également aux accidents mercuriels.

Les cures surprenantes, opérées chaque jour par ce dépuratif, sont un sûr garant à la confiance publique dont il jouit constamment, et prouvent incontestablement que nulle préparation de ce genre ne peut lui être comparée. (807 7)

Maladies Secrètes

ET DE LA PEAU.

Le Sirop concentré de Salsepareille, reconnu le meilleur spécifique des maladies vénériennes et des diverses maladies de la peau, se vend toujours chez QUET, pharmacien, rue de l'Arbre-Sec, n° 32, à Lyon. (On fait des envois.) (545 12)

Rhumes et Maladies

DE POITRINE.

(727 5) Le sirop pectoral de mou de veau est sans contredit le remède le plus efficace. Une seule bouteille suffit pour en opérer la guérison. Se vend avec un prospectus à la pharmacie de QUET, rue de l'Arbre-Sec, n° 32, à Lyon.

(456 4) Le sirop de salsepareille, dont deux flacons suffisent pour une guérison radicale, se vend toujours à la pharmacie de Courtois, ancien pharmacien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, à St-Clair, près la Loterie. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge. On fait des envois. (Affranchir.)

MALADIES DE POITRINE.

Le sirop pectoral de Vélar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on

puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou émothésie, transpiration arrêtée, vulgairement appelée chaud et froid, et contre la coqueluche, se vend chez Courtois, ancien pharmacien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, à St-Clair, près la Loterie. L'efficacité de ce sirop est constatée par de nombreuses guérisons mentionnées au prospectus qui accompagne les flacons. (846 3)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE SEUL DÉPÔT A LYON,

Des COSMÉTIQUES ET SECRETS DE TOILETTE de la maison MA, de Paris,

Précédemment place des Célestins, est maintenant place Bellecour, n° 9, au rez-de-chaussée, côté des façades du Rhône,

Assortiment complet des articles suivants, si avantageusement connus par les fréquents éloges des principaux journaux de la capitale.

1^o Les Eaux noires, brunes, blondes et châtaines, et les Pommades américaines dans lesquelles il suffit de tremper le peigne pour teindre des cheveux et soucis sans aucune préparation.

2^o La Crème et l'Eau de Turquie, qui efface les rousseurs et toutes les taches du visage, et blanchit à l'instant même la peau la plus brune.

3^o La Pommade grecque, qui a la propriété d'arrêter immédiatement et prévenir la chute des cheveux, les empêcher de blanchir et les faire croître en peu de jours.

4^o L'Epilatoire du Serrail, qui fait tomber en dix minutes les poils du visage, sans laisser aucune trace.

Divers autres Cosmétiques et Secrets de Toilette.

Prix : Six francs chaque article; dix francs pour deux.

On peut essayer avant d'acheter.

On fait des envois dans les villes voisines. (Ecrire rancé au dépôt à Lyon. (903)

SURDITÉ.

(6765 14) Tous les journaux ont annoncé la précieuse découverte du docteur Mène-Maurice de Paris contre la surdité (non l'originelle). On regarde comme cures extraordinaires celles de M. Juge de Solognac, ancien maire de Clermont-Ferrand; celle du baron Vertren, sourd depuis 18 ans; celle de M. Nègre, négociant à Nîmes, âgé de 86 ans; celle de M. Delpont, de Clermont-Lodève; celle du général Morgan; celle de Mad. Noblet, rue de Sévres, n° 106, à Paris; elle était sourde depuis 15 ans; celle de M. de Mouilleron, rue de Seine, n° 49, etc. Ces cures sont dues à l'huile acoustique que ce médecin emploie.

Le dépôt est chez M. Aguetant, pharmacien, place des Jacobins, n° 13, à Lyon. Prix : 6 fr. le flacon.

(9805 14)

AVIS.

Le public apprendra avec intérêt que la pharmacie Colbert (à Paris) a établi un dépôt de son *Essence de Salsepareille concentrée*, la seule qui ait une juste célébrité, chez M. Aguetant, pharmacien, place Confort, n° 15. L'Essence de Salsepareille de la pharmacie Colbert, dont on a fait partout des contrefaçons et imitations grossières, est employée avec un succès incontestable pour la guérison radicale des maladies secrètes récentes ou anciennes, des dartres, des affections scorbutiques et scrofuleuses, douleurs rhumatismales et goutteuses, fleurs blanches, et toute acroté de sang annoncée par des démangeaisons, taches et boutons à la peau, teint sans fraîcheur, plombé et couperosé; elle est également le seul remède certain des accidents causés par l'usage du mercure. Le public ne la confondra ni avec les remèdes secrets exploités par le charlatanisme, ni avec les préparations anglaises.

Le prix du flacon est de 5 fr. Le prospectus de quatre pages in-4° porte le cachet de la pharmacie Colbert.

GRAND - THÉÂTRE.

Spectacle du 18 novembre.

Le Rêve du Mari, comédie.—La Mulette de Portici, opéra.

Très-incessamment la Clôture définitive.

THÉÂTRE

DU POLONAIS DE LINSKI.

Aujourd'hui Dimanche 28 novembre 1832,

Spectacle Extraordinaire.

L'on donnera deux représentations : la première à 4 heures 1/2, la seconde à 7 heures.

Changement des Panoramas.

Moscou.—Jérusalem et le St-Sépulcre.—Ischia en Italie.—Le Coucher du Soleil dans une vue agreste de la Suisse.

Dans les entractes Soirée de Physique amusante. Les Pommes d'or.—Les Amusemens d'Ali-Pacha, ou l'Homme à trois Têtes.

Le Spectacle sera terminé par Mayeux l'Aventueux, ou la grande Multiplication.

BOURSE DE LYON.—17 novembre 1832.

Cinq p. 0/0 au comptant, jouis. du 22 sept. 95f 25
fin courant... 95f 25
Trois p. 0/0 au comptant, jouis. du 22 juin. 66f
fin courant... 66f 10 40

BOURSE DE PARIS.—15 novembre 1832.

	1 ^{er} Cr.	plus h.	plus b.	dern.
5 p. 0/0 au compt.	95 85	96 10	95 70	96 10
— fin courant.	95 80	96 10	95 70	96 10
EMP. 1831 au compt.	96 10	96 10	95 70	96 10
— fin courant.	96 10	96 10	95 70	96 10
4 p. 100 au compt.	80 25	80 25	80 25	80 25
3 p. 0/0 au compt.	67 20	67 65	67 10	67 65
— fin courant.	67 30	67 80	67 10	67 80
ACTIONS DE LA BANQ.				
R. DE NAPLES au c.	81 10	81 25	81 10	81 25
— fin courant.	81 10	81 20	81 10	81 20
CORRÈS.	13 3/4			
ESPAÑ. Emp. royal.				
— fin courant.				
— Rente perp.	56 3/4			
— fin courant.				
QUATRE CANAUX . .	1010			
C ^{ie} HYPOTHÉCAIRE.	553 75			
EMPRUNT D'HAÏTI . .	200			
EMPRUNT ROMAIN . .	81			
EMPRUNT BELGE . .	74 5/8			

COURS DES MARCHANDISES.

Colza, disp., 86
Courant du mois, 86
Décembre, 85 à 85 50
2 premiers mois, 84 à 85
De janvier à avril, 83 à 84
Lille, 76 50
Voiture, 7 50
3/6 disp. Les prix sont bien tenus, mais cet article est toujours sans affaires.
Courant du mois, .
Décembre, .
4 premiers, .
Plusieurs parties de sucres bruts ont été traitées aujourd'hui à 79 f. 50 c. la bonne quatrième.
Cafés calmes.
Les savons se vendent 120 f.; escompte, 11 p. 0/0.
12 p. 0/0.



Ansclme PETETIN.

LYON, IMP. DE CHARVIN, RUE CHALANON, n° 5.